

COMMUNIQUE DE PRESSE

LES PAYS SONT INVITÉS À SIGNER, OU À DEVENIR PARTIE À DES TRAITÉS MULTILATÉRAUX DURANT LA CÉRÉMONIE DES TRAITÉS DE 2012

NATIONS UNIES, New York, le 20 septembre 2012 -

Par un effort soutenu visant à susciter une plus grande participation aux traités multilatéraux, et renforcer l'état de droit, l'Organisation des Nations Unies tiendra la Cérémonie des traités de 2012 au Siège de l'Organisation, du 24 au 26 septembre et les 1er et 2 octobre. Lors de la Cérémonie, les États Membres sont invités à signer ou à devenir partie à des traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général des Nations Unies en y déposant des instruments de ratification ou d'adhésion.

Dans la lettre d'invitation aux États Membres, le Secrétaire général Ban Ki-moon a indiqué que cette Cérémonie des traités serait "une occasion tout à fait particulière pour les États de réaffirmer leur attachement sans faille au renforcement de l'état de droit à l'échelle internationale".

Plus de 500 traités multilatéraux sont déposés auprès du Secrétaire général dont certains pourraient rapidement atteindre une participation universelle. D'autres, ne requièrent plus que quelques instruments de ratification ou d'accession pour entrer en vigueur. Dans sa lettre d'invitation le Secrétaire général a appelé les États "à contribuer aux efforts déployés pour obtenir l'application universelle du dispositif de normes et règles reconnues sur le plan international".

Souligner l'état de droit

La Cérémonie des traités est aussi une opportunité de promouvoir et renforcer l'état de droit. Le concept d'état de droit est ancré dans la Charte des Nations Unies, laquelle prévoit que l'Organisation des Nations Unies a été établie pour "créer leso conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international". La Charte des Nations Unies, ainsi que d'autres traités multilatéraux développés sous les auspices de l'Organisation et déposés auprès du Secrétaire général, forment un cadre légal exhaustif de normes régulant la conduite des nations, mais aussi, indirectement, la conduite des individus. Pour les Nations Unies, l'état de droit est un principe de gouvernance impliquant la responsabilité de chaque individu, institution et entité y compris l'État lui-même, devant les lois promulguées publiquement, appliquées de façon identique pour tous, administrées de manière indépendante et qui respectent les normes internationales. Les activités des Nations Unies relatives à l'état de droit incluent notamment le soutien aux États Membres dans l'application des normes internationales.



Contexte

En septembre 2000, les Nations Unies ont invité les dirigeants mondiaux, réunis pour le sommet historique du Millénaire, à profiter de leur présence au Siège des Nations Unies pour signer plusieurs traités internationaux importants. Cette année-là, la Cérémonie des traités, intitulée "Une invitation à la participation universelle", offrait une tribune aux gouvernements afin qu'ils puissent démontrer leur détermination à renforcer l'état de droit chez eux comme sur la scène mondiale. Depuis, la Cérémonie des traités a lieu chaque année, souvent en parallèle au débat général de l'Assemblée générale en septembre. Depuis 2000, les Cérémonies des traités ont donné lieu à près de 1679 nouvelles signatures, ratifications et adhésions ainsi qu'à d'autres actions liées aux traités.

Pour de plus amples informations concernant la Cérémonie des traités de 2012, veuillez consulter :

http://treaties.un.org

Pour les demandes de renseignements des médias, veuillez contacter :

Martina Donlon Département de l'information

E-mail: donlon@un.org tel: +1 212 963 6816

